

Reporting Environnement - Protocole

Sommaire

Contents

I.	LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL CHEZ ACCOR.....	2
I.1.	OBJECTIFS ET CONTENU DU REPORTING.....	2
I.2.	PROCEDURES DE REPORTING	3
I.2.1.	<i>Période & périmètres couverts par le reporting</i>	<i>3</i>
I.2.2.	<i>Organisation générale du reporting et responsabilités.....</i>	<i>3</i>
I.2.3.	<i>Outils de reporting</i>	<i>3</i>
II.	INDICATEURS «EAU ET ENERGIE».....	4
II.1.	DEFINITIONS	4
II.1.1.	<i>Consommation d'énergie</i>	<i>4</i>
II.1.2.	<i>Consommation d'eau.....</i>	<i>5</i>
II.2.	PROCEDURE DE REPORTING	5
II.2.1.	<i>Période.....</i>	<i>5</i>
II.2.2.	<i>Périmètre.....</i>	<i>5</i>
II.2.3.	<i>Rôles et responsabilité</i>	<i>6</i>
II.2.4.	<i>Organisation et calendrier.....</i>	<i>7</i>
II.2.5.	<i>Collecte et contrôle des données.....</i>	<i>8</i>
II.2.6.	<i>Vérification interne des données Eau et Energie</i>	<i>10</i>
II.2.7.	<i>Estimation / ajustement des données manquantes / incorrectes.....</i>	<i>12</i>
II.2.8.	<i>Validation des données estimées par les responsables régionaux</i>	<i>13</i>
II.2.9.	<i>Pourcentage de données estimées</i>	<i>13</i>
III.	INDICATEURS « CHARTE ENVIRONNEMENT ».....	14
III.1.	DEFINITION	14
III.2.	PROCEDURE DE REPORTING	14
III.2.1.	<i>Période et périmètre.....</i>	<i>14</i>
III.2.2.	<i>Rôles et responsabilité</i>	<i>14</i>
III.2.3.	<i>Organisation et calendrier.....</i>	<i>15</i>
III.2.4.	<i>Collecte et contrôle des données.....</i>	<i>15</i>
IV.	ANNEXE 1 – INDICATEURS EAU ET ENERGIE CONSOLIDES	17
V.	ANNEXE 2 – REPORTING LENOTRE	19
V.1.	INDICATEURS	19
V.2.	PERIODE ET PERIMETRE DE REPORTING	19
V.3.	ORGANISATION ET CALENDRIER	19

I. LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL CHEZ ACCOR

I.1. OBJECTIFS ET CONTENU DU REPORTING

Le reporting environnemental - qui vise au suivi quantifié des indicateurs environnementaux - répond à un double objectif :

1. **Mesurer l'efficacité du chantier ECO** (environnement) du programme de responsabilité en sociétale et environnementale, **Earth Guest**. En 2005, Accor s'est fixé des objectifs de résultats à atteindre en 2010. Les indicateurs environnementaux permettent au Groupe de juger de l'amélioration de ses performance et du déploiement de ses actions, afin d'atteindre ces résultats.
2. **Communiquer de manière transparente** sur l'empreinte environnementale des activités de Accor, sur les actions mises en œuvre pour la réduire et sur l'évolution des performances environnementales du Groupe. En tant qu'entreprise cotée en France, **cet objectif répond à une obligation réglementaire** (article 116 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, décret d'application du 2002-221).

Le protocole de reporting précise les indicateurs environnementaux, les modalités de collecte et de consolidation ainsi que les contrôles réalisés. **Le protocole doit être appliqué par l'ensemble des acteurs impliqués dans le reporting, que ce soit au niveau des hôtels, des pays ou au sein des équipes centrales, afin de garantir la justesse et l'exhaustivité des valeurs utilisées pour le pilotage et communiquées à l'externe.**

Accor distingue 2 grandes catégories d'indicateurs :

- Les indicateurs de pilotage des consommations d'eau et d'énergie et des rejets de gaz à effet de serre ;
- Les indicateurs de la Charte Environnement et du Management environnemental ;

AVERTISSEMENT : Dans le cadre du reporting environnemental, il peut être nécessaire d'estimer les consommations d'eau et/ou d'énergie d'établissements en cas de données manquantes / incorrectes. Ces estimations permettent de ne pas sous-estimer la consommation totale d'eau et d'énergie du Groupe. En revanche, **les ratios utilisés pour suivre l'évolution des consommations** (ex : consommation d'énergie par chambre disponible) **doivent être calculés uniquement à partir de données réelles et ne pas inclure d'estimations.**

I.2. PROCEDURES DE REPORTING

I.2.1. Période & périmètres couverts par le reporting

Les informations relatives à la période et aux périmètres de reporting sont très spécifiques aux indicateurs de consommation eau/énergie et Charte et sont traitées dans les parties relatives à chaque catégorie d'indicateurs.

Les données relatives à **la définition du périmètre de reporting proviennent du référentiel MEGA**, qui est la source de référence du Groupe pour la détermination des établissements du périmètre et pour les informations suivantes relatives aux établissements (zone/pays/région ; marque ; nbre de chambres exploitées ; mode d'exploitation ; état ; hiérarchie opérationnelle et de publication : Pôle / DGO / DGR / DOP et Pôle de publication.

Le corps du document correspond à l'hôtellerie. L'activité de Lenôtre est traitée en annexe.

I.2.2. Organisation générale du reporting et responsabilités

Les grandes étapes du reporting pour les consommations eau/énergie et pour la Charte sont les suivantes :



Les reporting de la Charte et des consommations eau/énergie font intervenir **3 niveaux d'intervenants** :

- le responsable du reporting au niveau du Groupe
- les responsables reporting au niveau des régions/pays
- les responsables reporting dans les hôtels

Leurs responsabilités sont spécifiques aux indicateurs et traitées dans les parties correspondantes.

I.2.3. Outils de reporting

Outil de Pilotage Environnemental (OPEN)

OPEN est l'**outil de référence** des hôtels Accor en matière de **pilotage environnemental**.

Il a été conçu pour :

- répondre au double objectif de reporting et de pilotage environnemental ;
- être le plus simple et le plus efficace possible en termes d'utilisation.

L'application OPEN intègre 4 modules de pilotage :

- La Charte Environnement
- Les consommations d'eau et d'énergies
- Le programme "Plant for the planet"
- La gestion des déchets.

OPEN est accessible à partir de l'intranet du Groupe.

La gestion des droits d'accès et des évolutions sont sous la responsabilité de :

1. la DDTS pour le module « Eau & Energie »
2. la Direction du développement durable pour les autres modules

II. INDICATEURS «EAU ET ENERGIE»

II.1. DEFINITIONS

II.1.1. Consommation d'énergie

DEFINITION

Il s'agit de la quantité totale d'énergie consommée sur un an par les établissements, quels que soit la source d'énergie (électricité, fluide thermique, réseaux urbain, ...) et l'usage (hébergement, cuisine...). L'énergie comptabilisée est l'énergie finale consommée par l'établissement. Les pertes des réseaux de transport, de distribution, ... ne sont pas prises en compte.

La consommation totale d'énergie est exprimée en MWh. L'énergie des combustibles doit être calculée à partir de leur Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI).

Cet indicateur doit être reporté au groupe par type d'énergie.

Inclusion des énergies renouvelables

L'électricité verte ou issue d'énergies renouvelables est incluse dans la consommation totale d'électricité.

La production solaire thermique produite et auto-consommée par les hôtels équipés de panneaux solaires thermiques n'est pas comptabilisée dans leur consommation totale d'énergie.

Exclusions diverses

Sont exclues les consommations d'énergie liées à l'utilisation de véhicules louées ou détenues par Accor ainsi qu'aux travaux de rénovation.

METHODOLOGIE

CONVERSION MASSE - ENERGIE

Le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) correspond au dégagement de chaleur lors de la combustion du gaz naturel ou du fioul. Le PCI varie en fonction du taux d'humidité et de la qualité du combustible utilisé (Pouvoir Calorifique Supérieur ou PCS est indépendant de ce taux d'humidité). Il est donc vivement conseillé de réaliser les conversions en utilisant le PCI spécifique au combustible utilisé. Les valeurs de PCI ci-dessous peuvent être utilisées en cas de valeur manquante.

GAZ NATUREL = 47,7 MJ / kg

FUEL LOURD = 38,6 MJ / kg

FUEL DOMESTIQUE = 41,4 MJ / kg

CONVERSION VOLUME - MASSE

Pour les gaz, le suivi des consommations d'énergie dépend directement des quantités (kg) de gaz consommées. Or, ce sont souvent les volumes de gaz qui sont suivis au niveau des établissements. La masse volumique des gaz permet de convertir le volume (m³) en quantité (kg).

Attention : La masse volumique des gaz est fonction de leur pression et de leur température.

Par exemple, pour le méthane (dont le gaz naturel est composé à plus de 90%) :

(P = 1,013 bar / T = - 161,6 °C) Masse Volumique = 1,813 kg/m³ (Point d'ébullition)

(P = 1,013 bar / T = 0 °C) Masse Volumique = 0,73 kg/m³ (Conditions dites « normales »)

(P = 1,013 bar / T = 15 °C) Masse Volumique = 0,68 kg/m³ (Conditions dites « standard »)

(P = 1,013 bar / T = 21 °C) Masse Volumique = 0,55 kg/m³ (Volumes spécifiques)

P = Pression / T = Température

EXEMPLE DE CALCUL

L'hôtel consomme 6000 m³ de gaz naturel (Pression = 1,013 bar et Température = 15°C)

Cela correspond à 4080 kg de gaz (6000*0,68), soit 194 640 MJ (4080*47,7) ou 700 610 kWh (194 640*3,6)

II.1.2. Consommation d'eau

DEFINITION

Il s'agit des quantités d'eau utilisées par les établissements pendant une année quel que soit l'usage (cuisine, arrosage des espaces verts, ...).

La consommation d'eau **ne** comprend **pas** :

- l'eau provenant des pompages de l'établissement dans des nappes, des cours d'eau superficiels ;
- la consommation d'eau liée aux travaux de rénovations ;
- l'eau issue du recyclage d'eau de pluie ou des eaux usées ;

L'unité de reporting utilisée est le mètre cube (m³)

II.2. PROCEDURE DE REPORTING

II.2.1. Période

Le reporting est annuel et la période de reporting s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice en cours. Une exception est faite pour Accor North America avec une période de reporting du 1^{er} décembre au 30 novembre.

II.2.2. Périmètre

Le périmètre de référence couvre l'ensemble des unités d'exploitation filiales et managés de Accor au 31 décembre. Les établissements ayant changé de mode de management ou d'enseigne en cours d'année sont intégrés sous leur mode de management / enseigne au 31 décembre de l'exercice en cours.

Sont inclus :

- Les activités de sous-traitants opérant au sein des établissements (équipes des étages, entretien des espaces verts, ...)

Sont exclus :

- Les sièges nationaux et régionaux du Groupe,
- Les flottes de véhicules loués par Accor,
- Les activités présentes au sein de l'hôtel mais qui ne sont pas gérées par Accor (ex : boutiques, coiffeur, ...),
- La rénovation des établissements,

II.2.3. Rôles et responsabilité

Les rôles et responsabilités se situent à 3 niveaux de l'organisation : centrale, pays/région et hôtel.

RESPONSABLE REPORTING EAU & ENERGIE ACCOR

- Définition des modalités de reporting des données Eau & Energie pour Accor
- Gestion globale du reporting Eau & Energie au niveau de Accor
- Consolidation et contrôle de l'exhaustivité et des valeurs des données au niveau du Groupe
- Calcul des données estimées en cas de besoin

RESPONSABLE REPORTING EAU & ENERGIE PAYS/REGION

- Gestion du reporting Eau & Energie sur sa région / son pays
- Consolidation et vérification des ordres de grandeur des données sur sa zone
- Transmission au responsable reporting eau & énergie Accor dans le respect des délais
- Validation des données estimées pour les hôtels de sa zone par le responsable reporting Eau & Energie Accor

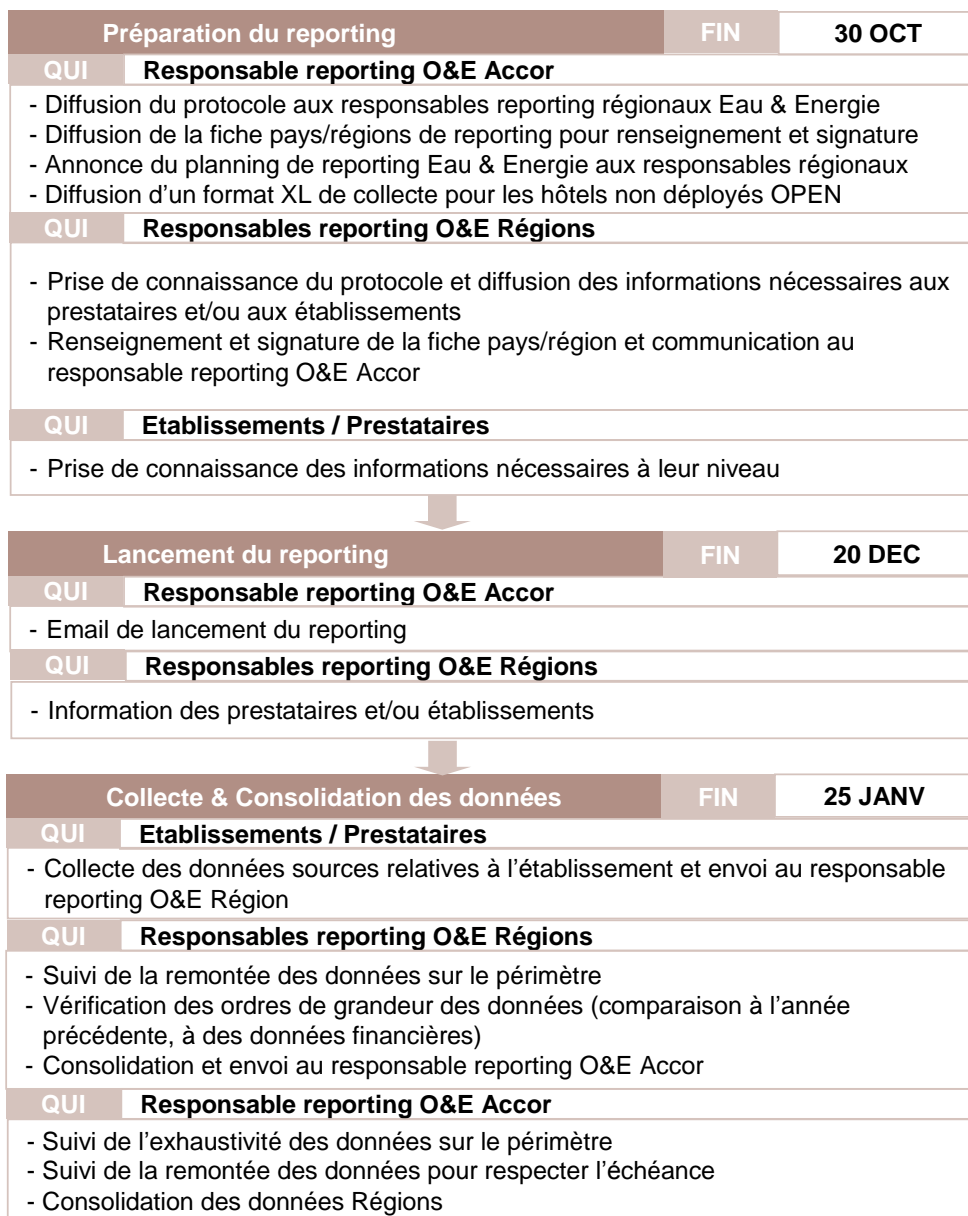
RESPONSABLE REPORTING EAU & ENERGIE HOTEL

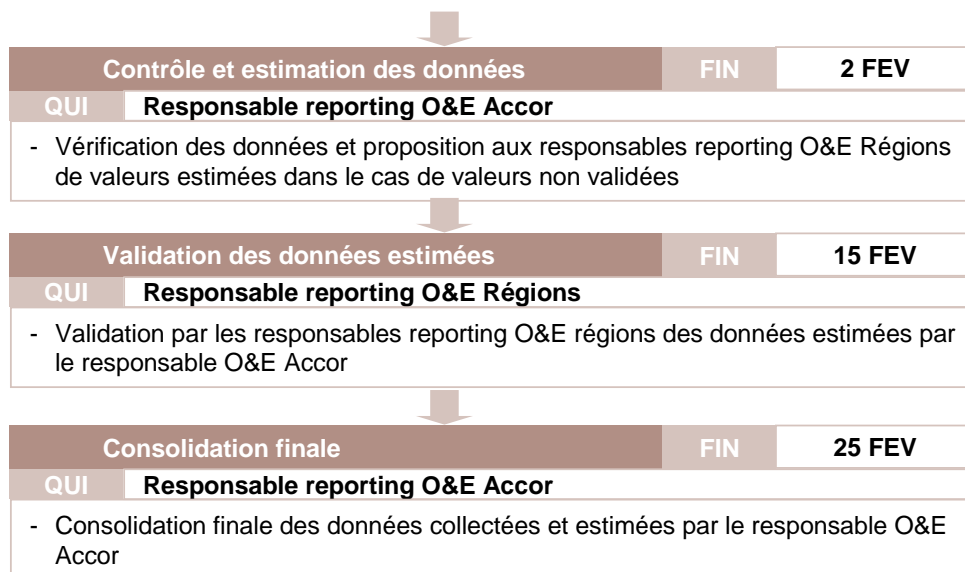
- Collecte des données sur son établissement
- Vérification de l'exhaustivité des données sur son établissement
- Transmission au responsable reporting eau & énergie pays/région dans le respect des délais

Une fiche « Reporting Eau & Energie pays / région » précise les spécificités de reporting de chaque entité de reporting région/pays en termes d'organisation pour le reporting des consommations d'eau et d'énergie, de collecte de données, d'outil de reporting et de contrôle des données.

II.2.4. Organisation et calendrier

Les principales étapes et le calendrier du reporting sont présentés dans le schéma ci-dessous.



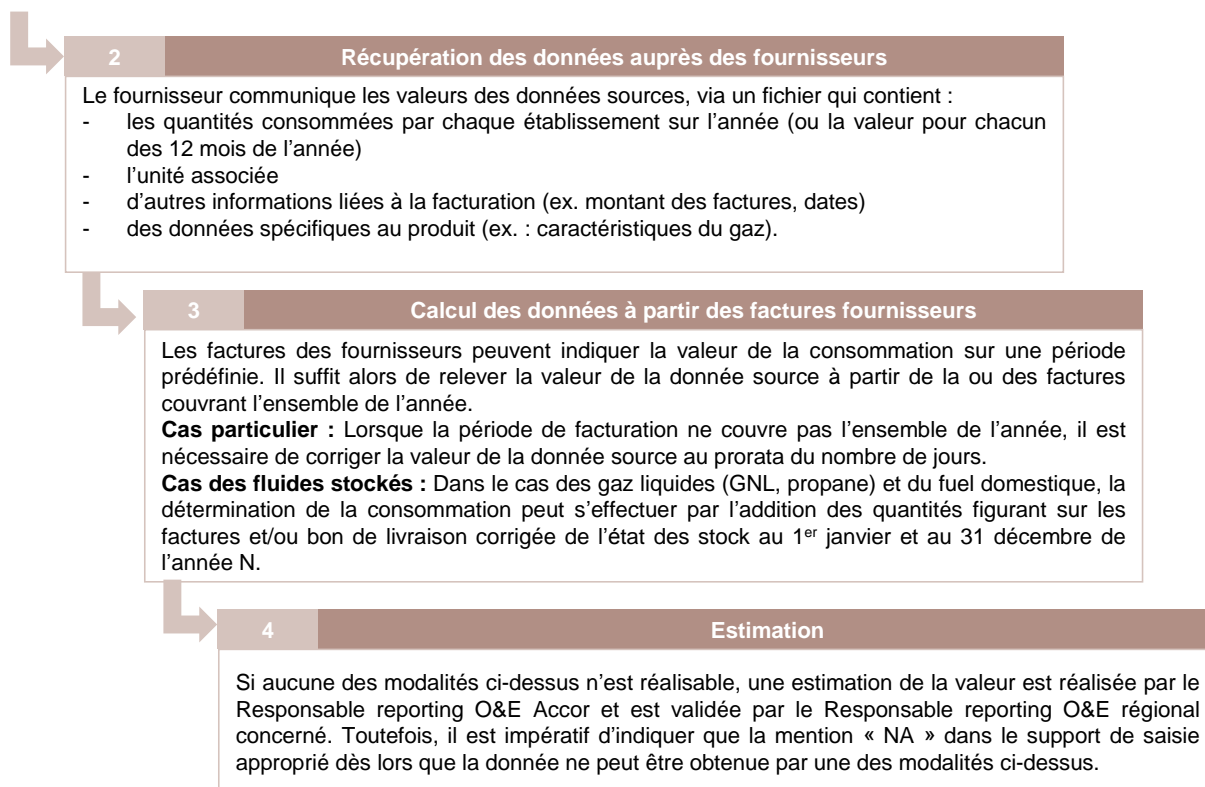


II.2.5. Collecte et contrôle des données

II.2.5.1. Modalités de collecte des données au niveau des établissements

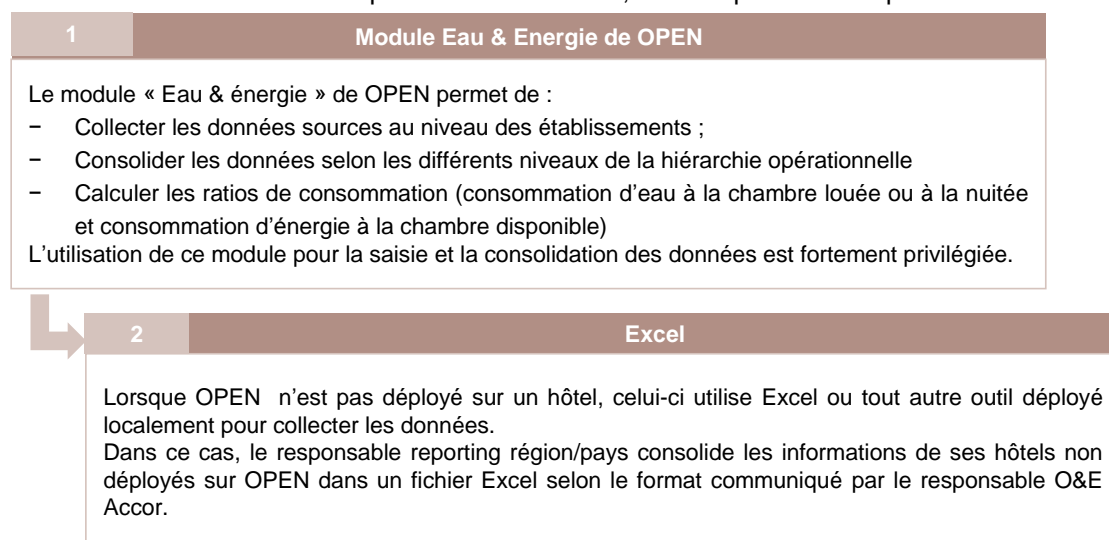
Les méthodes de collecte des données sont classées **en partant de celles à privilégier** :

1	Relevé des compteurs
Il s'agit de reporter dans l'outil de suivi de l'établissement, à une fréquence définie régionalement, les index de consommations des différents compteurs d'alimentation de l'établissement.	
Cas particulier : si 2 établissements (A et B) partagent le même compteur d'eau / d'énergie : A partir de la quantité totale consommée par les 2 établissements, estimer la quantité consommée par chacun des établissements au prorata du nombre de chambres louées ou disponibles.	
1.1	Relève automatique
Lorsque les compteurs le permettent, il est possible, grâce à des dispositifs spécifiques (système de télé relève via appel téléphonique, système de gestion de bâtiment – GTB, etc.), d'automatiser la lecture des compteurs, puis de les transférer dans des systèmes d'information (base de données). Dans ce cas, la donnée source doit être issue de ce système et transmise automatiquement dans OPEN, ou, le cas échéant, intégrée dans le support approprié.	
1.2	Relève manuelle
Il s'agit de relever périodiquement le ou les compteurs d'alimentation, puis de calculer la consommation par la différence des index du 31 décembre de l'année N et de l'index du 1 ^{er} janvier de cette même année.	



Les données relatives à **l'exploitation des hôtels** (nombre de chambres disponibles, nombre de chambres louées, nombre de nuitées) proviennent du **Datawarehouse¹ – Grand Back reporting** (source de référence du Groupe pour les données relatives à l'exploitation des établissements hôteliers sur un exercice, telles que le nombre de chambres disponibles et nombre de chambres louées).

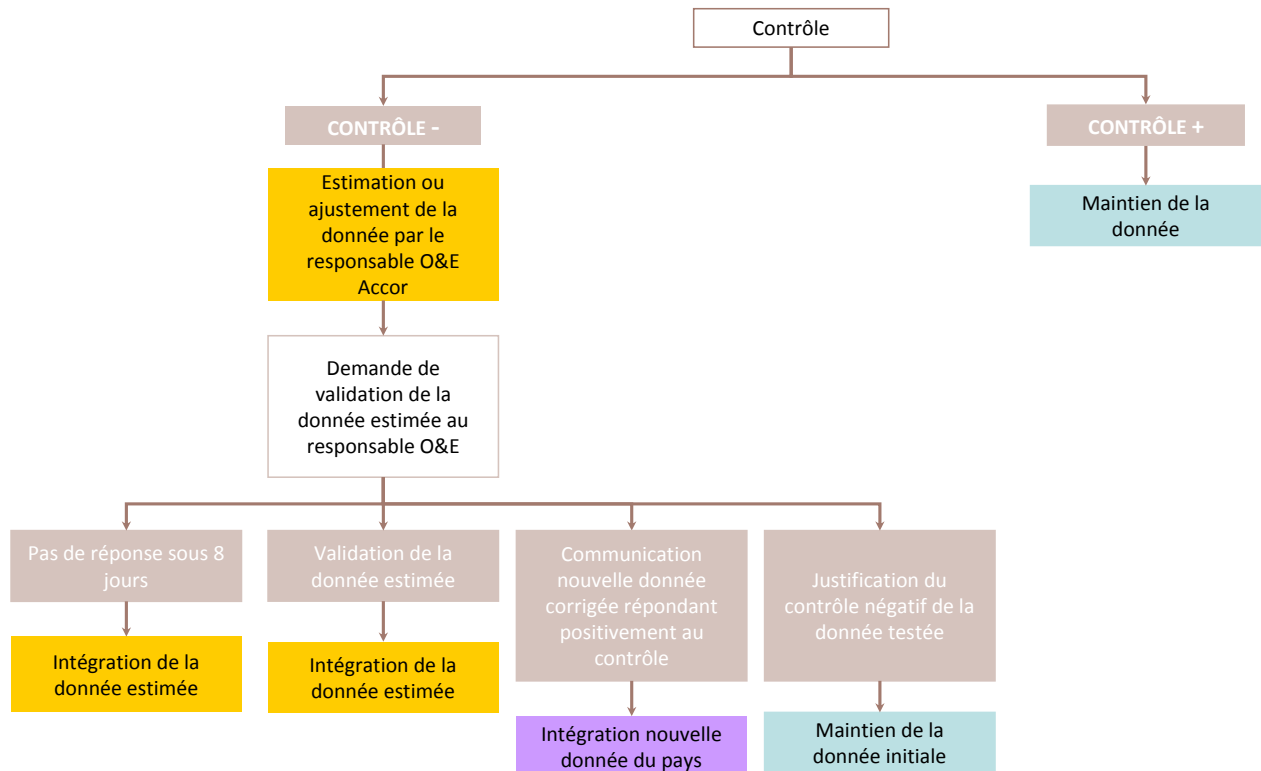
La collecte et la consolidation **des données relatives aux consommations d'eau et d'énergie** sont réalisées en utilisant les outils présentés ci-dessous, classés par ordre de préférence.



¹ La description des processus de gestion et d'alimentation du système d'information financier ne sera pas explicitée dans le présent document. Pour tout complément d'informations, les entités en charge seront à même d'apporter les compléments souhaités.

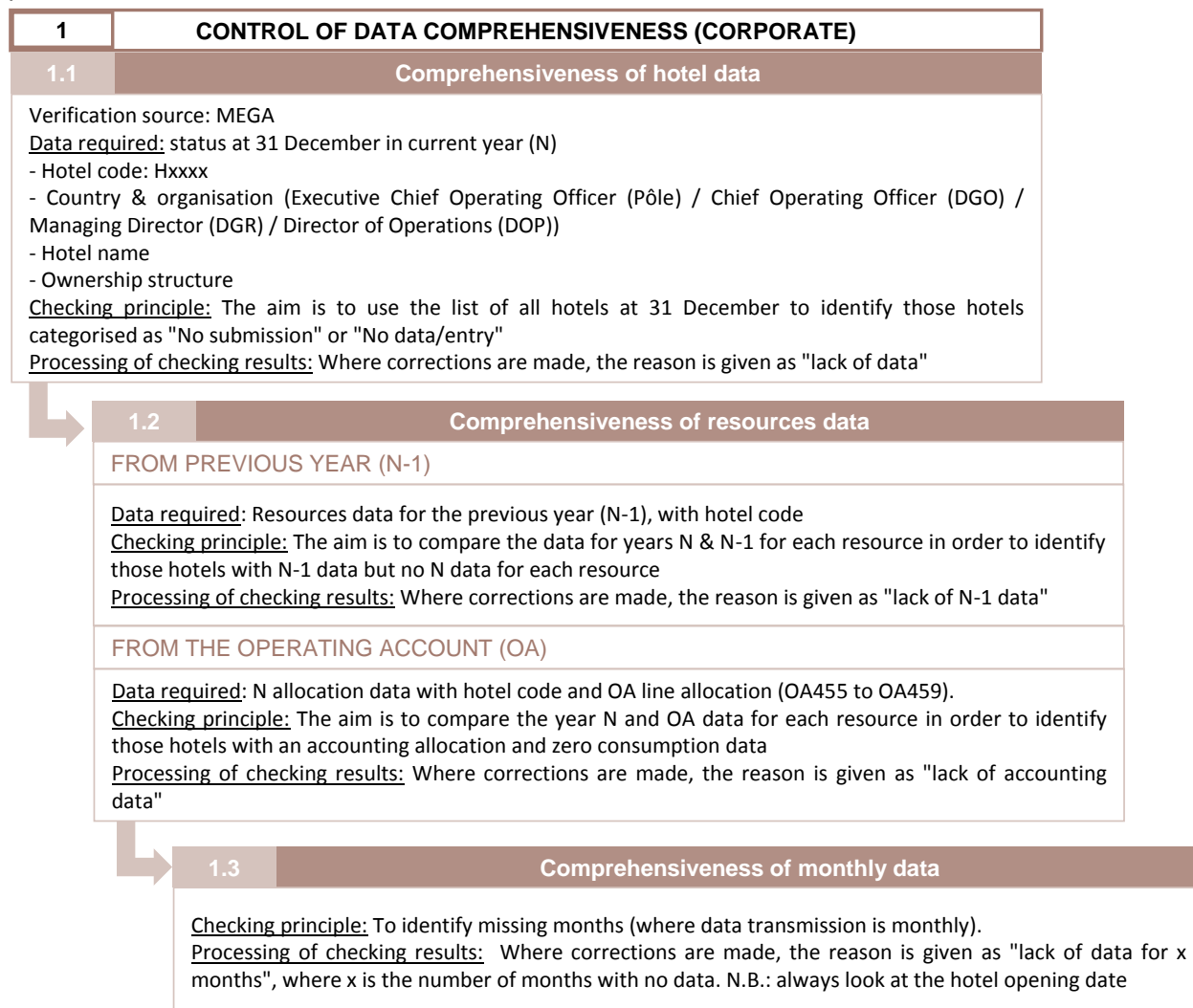
II.2.6. Vérification interne des données Eau et Energie

Les données sont l'objet de plusieurs contrôles pour garantir leur exhaustivité et leur véracité. Les contrôles centraux sont réalisés par le département Property Management. Les actions mises en œuvre par ce département et par les pays à l'issue de ce contrôle sont présentées dans le schéma suivant.



II.2.6.1. Contrôle de l'exhaustivité


DEPARTEMENT « PROPERTY MANAGEMENT » DE ACCOR : Les contrôles systématiques réalisés en central sont présentés dans le schéma suivant.



RESPONSABLES REPORTING EAU ET ENERGIE PAYS/REGIONS : Au niveau des pays, le contrôle mensuel de l'exhaustivité des données est fortement recommandé.

II.2.6.2. Contrôle des valeurs

DEPARTEMENT « PROPERTY MANAGEMENT » DE ACCOR : Les contrôles systématiques réalisés en central sont présentés dans le schéma suivant.

2	CONTRÔLE DES VALEURS
2.1	Vraisemblance
<p><u>Informations requises</u> : Pas d'informations requises en dehors des données de consommation <u>Principe de contrôle</u> : Il s'agit de vérifier que les ratios de consommations sont compris entre 5 et 200 kwh/chambre disponible pour l'énergie et entre 50 et 2000 litres/chambre louée pour l'eau. <u>Traitement des résultats du contrôle</u> : En cas de correction, motif « ordre de grandeur »</p>	
	
2.2	Cohérence
DONNEES N-1	
<p><u>Informations requises</u> : Ratios de consommations d'eau et d'énergie pour l'année N-1. <u>Principe de contrôle</u> : Il s'agit de vérifier que les variations des ratios entre les années N et N-1 sont inférieures à 20%. <u>Traitement des résultats du contrôle</u> : En cas de correction, motif « cohérence N-1 »</p>	
COUTS UNITAIRES	
<p><u>Informations requises</u> : Données comptables de coûts de chaque énergie. <u>Principe de contrôle</u> : Il s'agit de calculer les prix moyens de chaque flux de l'hôtel (eau, électricité, fuel, eau, ...) et de comparer ces prix aux prix moyens du pays. Le contrôle est négatif si l'écart est supérieur à 20%. <u>Traitement des résultats du contrôle</u> : En cas de correction, motif « coût »</p>	

RESPONSABLES REPORTING EAU ET ENERGIE PAYS/REGIONS : Au niveau des pays, les contrôles suivants de la véracité des données sont fortement recommandés :

- Contrôle de vraisemblance
- Contrôle de cohérence par rapport aux données N-1

II.2.7. Estimation / ajustement des données manquantes / incorrectes

En cas d'absence de données au niveau d'un établissement ou de données identifiées comme incorrectes à l'issue des contrôles, la valeur de la donnée sera estimée ou ajustée par le responsable du reporting Eau&Energie Accor :

- La donnée est dite **ajustée** si l'estimation porte sur moins de 20% de la valeur totale (ex : cas de donnée sur 1 mois manquante) ;
- La donnée est dite **estimée** dans les autres cas ;

Deux modes d'estimations sont possibles. Ils peuvent s'appliquer aux données annuelles ou aux données mensuelles.

1. Pour les consommations d'eau et d'énergie par type (électricité, fioul, gaz, etc.), l'estimation est basée sur les données historiques (N-1). Ces données sont corrigées au prorata des statistiques d'occupation. Par exemple, pour l'eau, l'extrapolation des données historiques (N-1) est faite, lorsque les données sont disponibles, au prorata du nombre de nuitées. Les précisions nécessaires seront jointes aux données consolidées.

2. En l'absence de données historiques, l'estimation de la consommation d'eau ou d'énergie sera faite à partir des données d'établissements comparables (même marque, même région et de taille proche) au prorata des données liées à l'occupation ou des moyennes de la marque si le pays de dispose pas de référence d'hôtels comparable.

NB. Les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture partielle (ex : rénovation) dans l'année restent dans le périmètre de publication. Leurs données de consommation sont alors ajustées ou estimées en fonction des données historiques.

II.2.8. Validation des données estimées par les responsables régionaux

Les données estimées par le Responsable O&E Accor sont communiquées aux responsables régionaux O&E. **Sous 8 jours**, les responsables régionaux O&E doivent indiquer par écrit s'ils valident ces estimations ou s'ils souhaitent conserver les données originelles. Leur position doit être argumentée. En cas d'absence de réponse sous 8 jours, la donnée est considérée comme étant validée.

II.2.9. Pourcentage de données estimées

A l'issue de ces actions, le responsable O&E Accor finalise les valeurs des indicateurs et indique :

- Le pourcentage des données estimées ainsi que la répartition entre les différents motifs d'estimations (« absence donnée », « absence donnée compta », « ordre de grandeur », ...).
- Le pourcentage des données ajustées ainsi que la répartition entre les différents motifs d'ajustement (« absence donnée », « absence donnée compta », « ordre de grandeur », ...).

III. INDICATEURS « CHARTE ENVIRONNEMENT »

III.1. DEFINITION

La charte Environnement de l'hôtelier Accor correspond à une liste de 65 actions (cf. <http://www.accor.com/fr/developpement-durable/actions-transverses.html>) permettant d'améliorer concrètement la performance environnementale d'un hôtel. Le **guide Environnement** (disponible sur www.accor.com) explique l'intérêt environnemental de chaque action, sa mise en œuvre ainsi que les critères à prendre en compte pour considérer que l'action est correctement appliquée dans l'établissement.

Les indicateurs « Charte Environnement » permettent de suivre, pour chaque action, le pourcentage d'hôtels la mettant en œuvre par rapport au nombre total d'hôtels pouvant potentiellement l'appliquer.

Calculs

METHODOLOGIE

Chaque indicateur lié au suivi d'une action de la charte est calculé de façon similaire :

$$\frac{\text{Nombre d'hôtels appliquant l'action [X]}}{\text{Nombre d'hôtels pouvant appliquer l'action [X]}}$$

Le résultat est exprimé sous forme de pourcentage.

III.2. PROCEDURE DE REPORTING

III.2.1. Période et périmètre

Le périmètre de consolidation des indicateurs Charte Environnement correspond à l'ensemble des hôtels filiales, managés et franchisés.

Les résultats de la charte environnement sont consolidés fin novembre de l'année du reporting.

III.2.2. Rôles et responsabilité

Les rôles et responsabilités se situent à 3 niveaux de l'organisation : centrale, pays/région et hôtel.

RESPONSABLE REPORTING CHARTE ACCOR

- Définition des modalités de reporting des données Charte pour Accor
- Gestion globale du reporting Charte au niveau de Accor

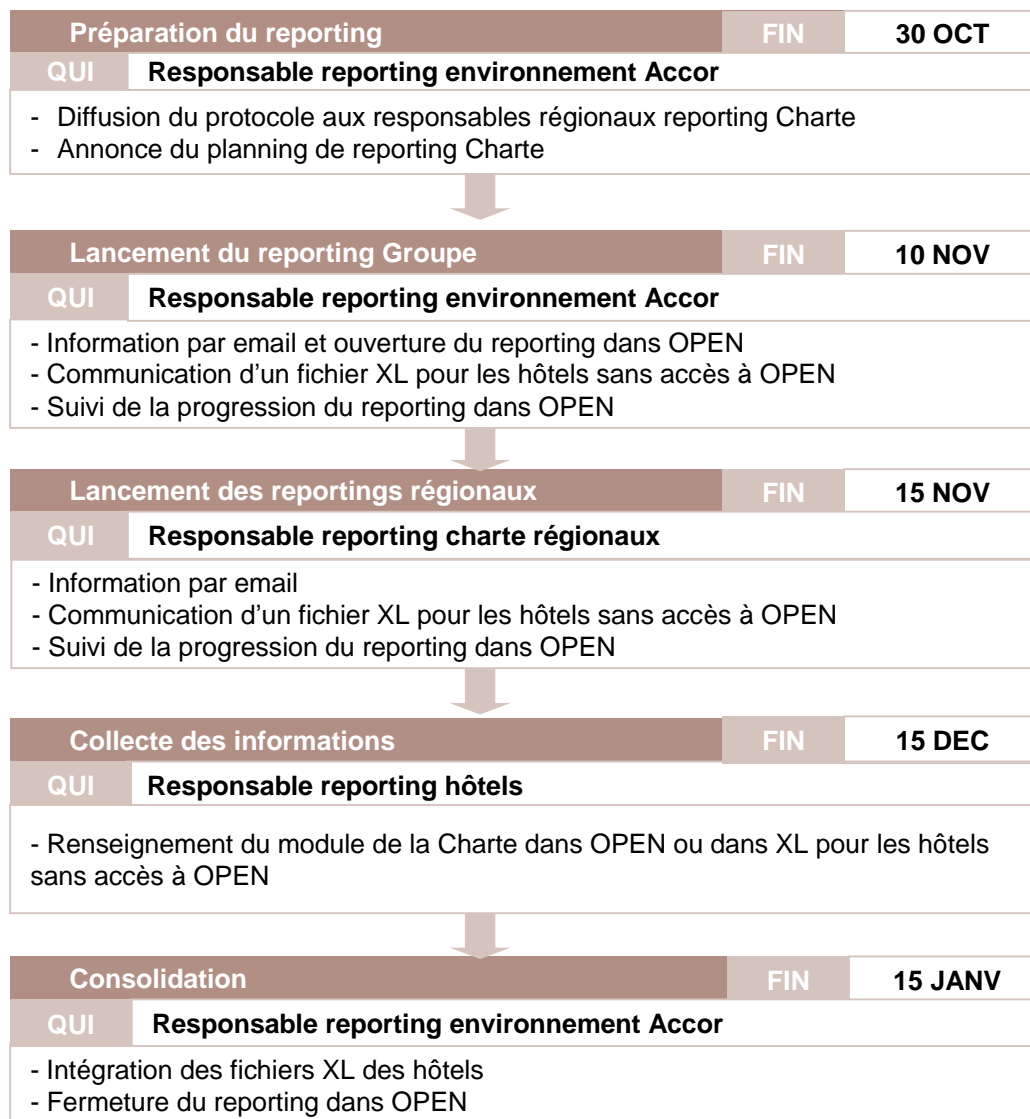
RESPONSABLE REPORTING CHARTE PAYS/REGION

- Gestion du reporting Charte sur sa région / son pays
- Transmission au responsable reporting Charte Accor dans le respect des délais

RESPONSABLE REPORTING CHARTE HOTEL

- Collecte et vérification des données sur son établissement
- Transmission au responsable reporting Charte pays/région dans le respect des délais

III.2.3. Organisation et calendrier



III.2.4. Collecte et contrôle des données

La consolidation des informations est réalisée par de module « charte Environnement » de l'outil OPEN. Seuls les hôtels ne pouvant accéder à l'intranet Accor doivent utiliser des fichiers excel. Ces fichiers sont rassemblés régionalement puis renvoyés au responsable reporting environnement Groupe. Ces fichiers sont ensuite automatiquement intégrés dans l'outil OPEN. Le traitement des données de la charte environnement se fait donc entièrement sur l'outil OPEN.

III.2.4.1. Vérification interne des données

En amont du renseignement de la saisie des données, **la personne en charge de la collecte des informations doit vérifier la mise en œuvre effective des actions de la Charte** à partir de la rubrique « Validation » du guide de la Charte Environnement de l'Hôtelier.

Le directeur de l'établissement doit réaliser une vérification de l'ensemble des informations saisies, en portant une attention particulière aux nouvelles actions.

III.2.4.2. Vérification externe des données

Les **audits qualité des hôtels** intègrent les 8 actions de la charte Environnement qui sont reprises dans les objectifs « développement durable » 2010 de Accor :

- Présence de spots fluocompacts pour les éclairages 24 h/24
- Présence de régulateurs de débit sur les robinets (salle de bains des chambres)
- Présence de régulateurs de débit sur les douches
- Présence de collecteurs d'emballages en papier/cartons
- Présence de collecteurs de papiers, journaux et magazines
- Présence de collecteurs de verre
- Traitement des piles/accumulateurs usagés de l'hôtel
- Traitement des tubes/ampoules fluocompacts

Par ailleurs, l'audit interne met en œuvre au niveau des sièges régionaux de l'hôtellerie une vérification des du point suivant : « Le siège régional a fixé les actions prioritaires de la Charte Environnement de l'Hôtelier à mettre en œuvre par les hôtels de son périmètre, assiste les hôtels dans leur mise en œuvre et suit l'amélioration des résultats des hôtels sur ces actions prioritaires. »

IV. ANNEXE 1 - INDICATEURS EAU ET ENERGIE CONSOLIDES

Cette annexe correspond aux indicateurs eau et énergie dont les valeurs - pour le Groupe - sont calculées en central. Leur définition est donc moins critique pour les hôteliers.

L'analyse de l'évolution de certains indicateurs d'une année sur l'autre nécessite un suivi des mêmes hôtels entre l'année de reporting « N » et l'année de référence « N-P ». Ce « périmètre de comparabilité » correspond à l'intersection des périmètres de reporting des années « N-P » et « N ».

Les raisons pour lesquelles des établissements présents en « N-P » sortent du « périmètre de comparabilité » sont les suivantes : fermeture (totale ou partielle) / cession / changements de mode de gestion (ex : un hôtel filiale qui devient managé). Les établissements qui n'étaient pas présents en année N-P et qui ont été acquis et/ou ouverts en année N ne sont pas pris en compte.

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A L'ENERGIE

Répartition des consommations d'énergie : Il s'agit du pourcentage de chaque type d'énergie par rapport à la consommation totale d'énergie. Les pourcentages correspondent aux ratios entre les valeurs de consommation par type d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul,) et la consommation totale d'énergie.

Consommation d'énergie par chambre disponible : Il s'agit du ratio entre la consommation totale (somme des consommations) d'énergie des sites (hors Accor Sea & Spa et Lenôtre) et le nombre de chambres disponibles (somme des chambres). Les valeurs estimées de consommation ne sont pas prises en compte dans le calcul de ce ratio.

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A L'EAU

Consommation d'eau par chambre louée : Il s'agit du ratio entre la consommation totale d'eau (somme des consommations) des établissements (hors Accor Sea & Spa et Lenôtre) et le nombre de chambres louées pendant l'année (somme des chambres louées). Les valeurs estimées de consommation ne sont pas prises en compte dans le calcul de ce ratio. **Remarque** : à terme, le ratio suivi par le Groupe sera calculé à la nuitée. Le ratio à la chambre louée est conservé car c'est celui utilisé en 2005 pour fixer l'objectif de réduction de 10% du Groupe à échéance 2010.

PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE THERMIQUE

DEFINITION

Il s'agit de la production d'énergie solaire thermique des hôtels filiales / managés / franchisés équipés de panneaux solaires utilisés pour la production d'eau chaude sanitaire. Cette production n'inclut pas l'énergie solaire photovoltaïque.

L'unité de reporting utilisée est le kilowatt.heure (kWh)

METHODOLOGIE

La production d'énergie solaire correspond pour chaque établissement :

- à la mesure de l'énergie thermique solaire produite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de référence. Cette mesure in situ nécessite la présence de compteurs spécifiques sur l'installation solaire. Elle est préconisée par le Groupe car elle permet un suivi du bon fonctionnement de l'installation.
- à une estimation de cette production dans le cas où la mesure de la production n'est pas disponible. Dans ce cas, la production solaire est à la surface hors tout des panneaux solaires (en m2) multipliée par une productivité moyenne de 500 kWh/m2/an.

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

DEFINITION

Il s'agit des émissions de gaz à effet de serre correspondant à la consommation d'énergie des établissements d'exploitation. Ne sont pas incluses les émissions provenant :

- des fuites de gaz frigorigènes au niveau des établissements ;
- des déplacements des collaborateurs (y compris ceux utilisant des véhicules de fonction / service) ;
- des approvisionnements de produits et de services aux hôtels ;

L'unité de reporting utilisée est la tonne équivalent CO2 (t_{eq} CO2)

METHODOLOGIE

Les émissions de gaz à effet de serre directes sont calculées à partir :

- des consommations d'énergie de combustibles brûlés dans les établissements (gaz naturel, fioul, etc.) ;
- des coefficients d'émissions de gaz à effet de serre de ces combustibles ; ces coefficients proviennent du GHG protocol (Stationnary Combustion version 3[1].1). Les coefficients de gaz à effet de serre du CH4 et du N2O proviennent du Rapport 2007 du Groupe I du GIEC pour un impact à 100 ans.

Les émissions de gaz à effet de serre indirectes sont calculées à partir

- des consommations d'électricité et de chaleur urbaine réparties par pays ;
- en tenant compte des facteurs d'émissions de gaz à effet de serre liés aux productions nationales d'électricité et de chaleur urbaine issus du <http://www.ghgprotocol.org/> - IEA, *CO2 Emissions from Fuel Combustion, 2009 edition*)

V. ANNEXE 2 - REPORTING LENÔTRE

V.1. INDICATEURS

Le reporting de l'activité de Lenôtre tel qu'intégré dans le reporting de Accor comprend **les indicateurs** :

- Consommation totale d'énergie ;
- Répartition des énergies consommées ;
- Emissions directes de gaz à effet de serre ;
- Emissions indirectes de gaz à effet de serre ;
- Consommation totale d'eau ;

Les caractéristiques des ces indicateurs sont identiques à ceux de l'hôtellerie.

V.2. PERIODE ET PERIMETRE DE REPORTING

Le périmètre de reporting comprend les établissements suivants :

- Site de production (situé à Plaisir)
- Restaurant Pré Catelan
- Boutiques Lenôtre de Paris

La période de reporting est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année couverte.

V.3. ORGANISATION ET CALENDRIER

Les principales étapes du reporting sont :

- Lancement du reporting par le Responsable reporting Environnement Accor auprès du coordinateur développement durable de Lenôtre et envoi du fichier XL de collecte des données
DL : 30 novembre
- Remontée et consolidation des données par le Coordinateur développement durable de Lenôtre
DL : 30 janvier
- Contrôle des données par le Responsable reporting Environnement Accor et, si besoin, échanges avec le coordinateurs développement durable de Lenôtre
DL : 15 février